

Canada a atteint en Angleterre une position plus élevée que jamais, et que pour l'y maintenir il ne vous faudra que de la prudence dans vos entreprises et le soin de conserver cette haute réputation que la Province a toujours méritée par sa ponctualité à remplir ses engagements pécuniaires.

M. l'Orateur a informé la Chambre, qu'il avait reçu du Commissaire nommé pour interroger les témoins dans la décision du mérite de la Pétition se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Kamouraska*, une copie des Minutes de ses délibérations, en vertu de la dite Commission.

M. l'Orateur, de plus informe la Chambre, qu'il avait, ce jour, lancé ses Warrants, pour réunir de nouveau le Comité Spécial sur la Pétition d'Election de *Kamouraska*, Vendredi le 23^{me} jour de Juin courant, pourvu que le Parlement soit alors siégeant, et dans le cas où le Parlement ne siégerait plus dans ce temps, alors ce sera le troisième Lundi qui suivra après le commencement de la Session prochaine du Parlement, pour prendre en considération les délibérations du dit Commissaire.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, qu'il avait reçu du Commissaire nommé pour interroger les témoins dans la décision du mérite des Pétitions se plaignant d'une Election et Rapport irréguliers pour le Comté de *Mégantic*, une copie des Minutes de ses délibérations, en vertu de la dite Commission.

M. l'Orateur, de plus informe la Chambre, qu'il avait ce jour lancé ses Warrants pour réunir de nouveau le Comité Spécial sur les Pétitions d'Election de *Mégantic*, Lundi le 26^{me} jour de Juin courant, pour prendre en considération les délibérations du dit Commissaire, pourvu que le Parlement soit alors siégeant, et, dans le cas où le Parlement ne siégerait plus dans ce temps, alors ce sera le troisième Lundi qui suivra après le commencement de la Session prochaine du Parlement, pour prendre en considération les délibérations du dit Commissaire.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,
Ordonné, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale soit pris en considération Demain.

Ordonné, Que le Greffier porte au compte des Dépenses Contingentes de cette Chambre le Port de toutes les Lettres et de tous les Papiers Imprimés, adressés aux ou par les Membres de cette Chambre, durant la présente Session.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été révisés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression, et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Sur motion de l'Honorable M. *Hincks*, secondé par l'Honorable M. *Morin*,
Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre, pour la présente Session, pour les objets suivants :—1. Des Privilèges et Elections. 2. Des Lois Expirantes. 3. Des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques. 4. Des Divers Bills Privés. 5. Des Ordres Permanents. 6. Des Impressions. 7. Des Dépenses Contingentes. 8. Des Comptes Puplies ; lesquels dits Comités auront respectivement pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre et de faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—
Par l'Honorable M. *Morin*,—la Pétition du Greffier et autres, Officiers et Serviteurs de l'Assemblée Législative.

Par M. *Prince*,—la Pétition de S. S. *Macdonell* et autres, du Village de *Windsor*, Comté d'*Essex*.